

73H69... Terrier de Pissefontaine (1600.1602)

Qu'est-ce qu'un terrier ?

État descriptif des biens et droits d'un seigneur à une date donnée.

Il contient la liste des terres de la seigneurie, avec leur superficie, les redevances qui y sont assujetties et dues par leurs tenanciers.

On peut donc dire que c'est l'ancêtre du cadastre.

On trouve les terriers de Triel, Pissefontaine dans la série H des Archives de Yvelines.

Intérêt que présente la consultation d'un terrier pour les généalogistes.

Les terriers contiennent une foule d'informations sur l'histoire des terres possédées et exploitées par les ancêtres du généalogiste : héritages, donations, conditions d'achat, reventes...

Le tenancier précise souvent l'origine de ses héritages. Sa déclaration permet parfois de pallier le manque d'archives paroissiales.

Ex : Sébastien ENFFRIE, laboureur de vignes demeurant à Cheverchemont déclare les terres du propre des enfants de lui et de + Gervaise LEROULX, sa femme et celles issues de la succession de + Valentin ENFFRYE, son père.

Quelques définitions :¹

Perche : Ancienne mesure agraire égale à un centième partie de l'arpent.

Perche carrée : Ancienne mesure agraire de valeur variable suivant les régions.

Cent perches carrées formaient un arpent.

Cent soixante perches carrées faisaient un acre.

Quartier : Ancienne mesure agraire égale au quart d'un arpent.

¹ Généalogistes ! Ethnographes. Votre Dictionnaire. Alain Nemo.

73H69... Terrier de Pissefontaine (1600.1602)

Page	Liste des déclarants
25	<p>Estienne PION et Louys PION fils de + Séraphin Détenteurs d'une maison qui fut à + -----</p>
26	<p>Magdeleine LE BAILLY veuve de Mathieu SOLLERET et Mathurin LE BAILLY héritiers de + Yves LE BAILLY Détenteurs de trois quartiers de vigne assis au terroir de Pissefontaine près les murailles.</p>
26	<p>Nicolas DUVAU _ La veuve de Jehan LE ROY _ Eutrope LE TELLIER Détenteurs propriétaires d'une maison assise à Pissefontaine.</p>
27	<p>Laurens LE BAILLY, marchand dt à Triel Détenteur propriétaire d'une maison assise à Pissefontaine.</p>
27	<p>Jehan MORIGNEAU, laboureur dt à Pissefontaine Détenteur propriétaire d'une maison assise à Pissefontaine.</p>
28	<p>Jehan VALLIN _ Jehan MORIGNEAU dt à Pissefontaine _ Nicolas BOUCHER, dt à Triel, rue des créneaux Détenteur propriétaire d'une maison assise à Pissefontaine.</p>
28	<p>Simon GUEDON _ Yves MORIGNEAU et consorts Détenteurs propriétaires de plusieurs maisons assises à Pissefontaine.</p>
29	<p>Jehan VALLIN, plâtrier dt à Chanteloup Détenteur propriétaire d'une plâtrière.</p>
29	<p>Gabriel PION et sa femme auparavant veuve de Pierre Coison Détenteurs propriétaires de quartier et demi de vigne assise aux Groux.</p>
30	<p>Thomas MICHEL et Maclou HUPPE, dt à Triel</p>

	Détenteurs propriétaires d'une maison à Triel.
30	Gilles DUROUX Détenteur propriétaire de 18 perches et un quartier assis au terroir de Pissefontaine.
31	Thomas DUVAU , dt au lieu seigneurial de Pissefontaine Détenteur possesseur de vignes assises au terroir de Pissefontaine.
31	Yves ROUSSELIN et sa femme Détenteurs de trois quartiers de vignes assis au terroir de Pissefontaine.
33	Pasquier GUY, laboureur de vignes dt à Pissefontaine Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • 40 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Rudes Plantes » • 9 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Mathaux » • 5 perches de vignes au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Ruelles » • 10 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Marets » • 8 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier de vigne assis audit terroir, au lieudit « Les Picardes » • 14 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Le Basin »
35	Pasquier GUY, comme adjudicataire des héritages appartenant à la succession vacante de + Philippe GUI, son père. <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Châtelaines » • Un demi-quartier de vigne au même lieu • Un quartier de terre assis audit terroir, au lieudit « La fosse aux Dames » • Un demi-quartier de vigne assis audit terroir, au lieudit « Le Bois Roger »
37	Jehan BADERE, laboureur dt à Triel

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de terre assises au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Heudes » • 7 perches de terre assises audit terroir, au lieudit « Les Saussaies »
39	<p>Nicolas BOUCHER, l'aîné, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Gasteaux »
40	<p>Jehan POTARD, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, au lieudit « La Nouvelle Voye » • 14 autres perches de vigne au même lieudit. • Un quartier de vigne assis audit terroir, au lieudit « Le Gros Terrier » • Un quartier de terre audit terroir, au lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit POTARD par la succession de + Nicolas POTARD, son père.</p>
42	<p>Chardin TISSIER, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison à Pissefontaine. • 10 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Plâtrières » • 6 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « La Fontaine aux Fées » <p>Héritages en propre dudit TISSIER à cause de la succession de + Claude TIXIER, son aïeul.</p>
43	<p>Nicolas VALLIN fils d'Estienne, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Marets » <p>Du propre de Nicole BOUCHER femme dudit VALLIN à cause de la succession de + Pierre BOUCHER, son père.</p>
45	<p>Adrien MERCIER, comme tuteur et curateur des enfants</p>

	mineurs de lui et de + Noëlle DUPUIS
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin d'une contenance de 6 perches à Chanteloup. • Une autre maison avec jardin à Pissefontaine. • 9 perches de vigne assises audit Chanteloup, au lieudit « Les Malvaux » • 9 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les Feugères » • 5 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les Marets » • 8 autres perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les plâtrières » • 14 perches de terre audit terroir, au lieudit « Mouriél » Du propre des enfants mineurs d'Adrien MERCIER à cause de la succession de + Noëlle DUPUIS, leur mère.
49	Nicolas PIERRE, laboureur de vignes dt à Chanteloup
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • 60 perches de vigne en friche assises aux « Costes de Pissefontaine »
50	Barthélémy DUPUIS, laboureur de vignes dt à Chanteloup
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Gastreaux » • Un demi-quartier de vigne assis audit terroir, au lieudit « Les Marets » • Un autre demi-quartier de vigne au même endroit. • Un demi-quartier de terre à planter en vigne, assis audit terroir, au lieudit « Les Rudes Plantes » Du propre dudit DUPUIS par l'acquisition qu'il en a faite de la femme de + Barthélémy FORTIER.
52	Thomas ROUSSELIN, laboureur de vignes dt à Pissefontaine
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • 32 perches de terre assises au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Fosses aux Dames » • 17 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les Picardes » • Un demi-quartier de vigne au même lieu. • 42 perches de vigne assises au dit terroir, au lieudit « Les

	<p>Picardes »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne au même lieu. • 16 perches de vigne au même lieu. <p>Du propre de la femme dudit reconnaissant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les Jardins » • 10 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, au lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit ROUSSELIN à cause de la succession de + Mathieu ROUSSELIN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne assises audit terroir, au lieudit « Les Perriers » • Un autre demi-quartier de vigne audit terroir, au lieudit « Les Marests » • 17 perches de vigne audit terroir et même lieu. <p>Du propre des enfants mineurs dudit ROUSSELIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, au lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre dudit ROUSSELIN.</p>
56	<p>Thomas ROUSSELIN pour + Jacques DUBOIS, dt à Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 quartiers de terre assis au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Les Feuches » • Un quartier de terre audit terroir, au lieu « Les Basins » • Un demi-quartier de terre audit terroir, au lieudit « Les Marets » • 10 perches de terre audit terroir de Pissefontaine. • 16 perches de terre au même lieu.
58	<p>Marin VELLU, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne assis au terroir de Pissefontaine, au lieudit « Le Champ aux Moines » • 10 perches de vigne, assises au dit terroir, au lieudit « Les Rudes Plantes » • Un demi-quartier de vigne, assis audit terroir, au lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit VELLU à cause de la succession de + Claude TIXIER, son père aïeul.</p>

60	<p>Philippe SEVERIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de terre assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes »
61	<p>Sébastien ENFFRIE, laboureur de vignes dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches assises au terroir de Cheverchemont, lieudit « La Ruelle Corneille » <p>Du propre des enfants dudit ENFFRIE et de + Gervaise LEROULX, sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne assises audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » • 30 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre de la femme dit ENFFRIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent et demi quartier de vigne assis audit terroir, lieudit « Le Clos du Saulx » <p>Du propre dudit ENFFRIE par la succession de + Valentin ENFFRYE, son père.</p>
63	<p>Robert CANAULX, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne, assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gros Terriers » • Un demi-quartier de terre assis audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dit CANAULX.</p>
66	<p>Jacques RICQUEUR, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Belles Vannes » • 9 perches audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • 9 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit RICQUEUR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dit RICQUEUR.</p>

68	<p>Joseph MOREAU, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à Vent » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit MOREAU.</p>
69	<p>Guillaume ENFFRIE, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • Un demi-quartier audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Figuier » <p>Du propre dudit ENFFRIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne assis audit terroir, lieudit « Les Bazins »
72	<p>Estienne DUPUIS fils de Charles, dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 15 perches de vigne, même lieu. • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p>
73	<p>Guillaume HUPPE, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre du reconnaissant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 6 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit HUPPE à cause de la succession de + Robine DUPUIS.</p>
75	<p>Sébastien VALLIN, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Longues Allées » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 15 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Heudes » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN à cause de la succession de défunt PION, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Mourrier » <p>Du propre de la femme dudit ALLIN à cause de la succession de + Estienne FLEURY et + Jehanne GUEDON, ses père et mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit VALLIN à cause de la succession de ladite Jehanne GUEDON.</p>
79	<p>Marin QUEULEVEE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit QUEULEVEE à cause de l'acquisition faite de Jacques DECRAQUES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 30 perches de terre audit terroir, lieudit « L'Autie » <p>Le dit QUEULEVEE, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et + Jehanne POISSONNET, sa femme.</p>
80	<p>Denise CASSIER veuve de Jehan LE ROY, dt à Triel</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de terre en une pièce assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite CASSIER à cause de la succession de ses père et mère</p>
82	<p>Marin BOUCHER fils de Jehan, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre dudit BOUCHER à cause de la succession de</p>

	<p>Jehan TOUILLET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit BOUCHER à cause de la succession de + Jehan BOUCHER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit BOUCHER à cause de la succession de + Honorine TOUILLET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames ». <p>Du propre dudit BOUCHER.</p>
84	<p>Jehan TOUILLET, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les plâtrières » • 18 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses Belles Vannes » • 18 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 80 perches de terre audit terroir, lieudit « La Coste Collet » <p>Du propre dudit TOUILLET à cause de + Guillaume ROUSSELIN, père de sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Basins » • 7 perches audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit TOUILLET à cause de l'échange fait avec Thomas ROUSSELIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 7 perches de terre audit terroir, lieudit « La Ruelle Corneille » <p>Du propre dudit TOUILLET à cause de la succession de + Jehan TOUILLET, son père.</p>
87	<p>Pierre BELLEMERE, l'aîné, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 18 perches audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre de Marie DUPUIS femme de Pierre BELLEMERE, l'aîné.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit BELLEMERE.</p>
89	<p>Pierre BONNIER, l'aîné, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre assis au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gros Terriers » • 10 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit BONNIER, l'aîné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre des héritiers (???) de Rémy BLANCHET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit Triel, lieudit « Les Chasteniers » <p>Du propre dudit BONNIER à cause de l'acquisition faite d'Eutrope LE THEILLIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre dudit BONNIER à cause de la succession de ----</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre de la femme dudit BONNIER.</p>
92	<p>Claude COTTERET, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 perches de vigne assises au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Périers » • 5 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit COTTERET à cause de la succession de + Guyon COTTERET, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • Une mesure et un jardin contenant deux perches. <p>Du propre dudit COTTERET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de Nicole HUET, sa femme, à cause de la succession de son père.</p>
94	<p>Gabriel FLEURY, laboureur dt à Triel, à cause de Claude JOURDAIN, sa femme.</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtelaines » • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de Claude JOURDAIN.</p>
95	<p>Jehan BROUART, tailleur d'habits, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 8 perches de vigne, même lieu. • 9 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit BROUART par acquisition de ----.</p>
96	<p>Jehan BIMAN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détente de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Mouriél ».
97	<p>Charles ROUSSELIN, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 14 perches de friche audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 4 perches de friche audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent. <p>Du propre dudit ROUSSELIN par la succession de Martin VALLIN, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit ROUSSELIN par la succession de François ROUSSELIN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une portion de maison avec jardin assis à Pissefontaine. •
99	<p>Léger PION, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre du reconnaissant par acquisition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles »

	<ul style="list-style-type: none"> • 7 perches audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit PION par la succession de + Jamet PION, son père.</p>
100	<p>Loïs PION, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissenfontaine, lieudit « Les Feuches » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Grosses Pierres » <p>Du propre dudit PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Ruelles des Malveaux » <p>Le dit PION, comme locataire de Charles LE PELLETIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les ruelles des Malveaux » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 10 perches de vigne, audit terroir, même lieu. <p>Qui fut à Barthélémy DUPUIS.</p>
102	<p>Denis PION, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vignes audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Les Picardes » • 6 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 6 perches de terre, même lieu. • 5 perches de terre, même lieu. <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de + Jacques PION, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Ruelle Cormeille » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » • 9 perches de terre, même lieu. <p>Du propre de ---- (Denise) VALLIN femme dudit PION, à cause de la succession de + Lambert VALLIN, son père.</p>
105	<p>François LE BAILLY, laboureur dt à Triel</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 14 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 10 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Perriers » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 11 perches de vigne, même lieu. • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 14 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de la succession de + Noël LE BAILLY, son père.</p>
108	<p>Marin CASSIER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit CASSIER par l'échange effectué avec Simon ROBIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit CASSIER à cause de la succession de + Guillaume CASSIER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de ---- BOUCHER femme dudit CASSIER, à cause de + ---- , sa mère, vivante femme de Barthélémy BOUCHER.</p>
110	<p>Jehan GAILLARD, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 perches de vigne et de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 8 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit GAILLARD à cause de la succession de + Guillaume PION, son aïeul.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre de Guillemette VALLIN femme dudit</p>

	<p>GAILLARD, à cause du don que lui a fait Jehan VALLIN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre dudit GAILLARD, à cause de la succession de défunt, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » <p>Du propre dudit GAILLARD et de Perrette BOUCHER, sa défunte femme.</p>
112	<p>Denise DUVAU femme séparée de biens de François DUPUIS, son mari</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à Vent » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la dite DUVAU, à cause de la succession de son père.</p>
113	<p>Jehanne SAULCEVERT veuve de Jehan DUPUIS, dt à Triel</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la dite Jehanne SAULCEVERT par acquisition.</p>
114	<p>Pierre MONDION, serrurier dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre de Geneviève HUPPE femme dudit MONDION, à cause de la succession de + Chardin HUPPE, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre de la femme dudit MONDION.</p>
115	<p>Estienne MUSSEBIEN, comme tuteur de Robert TREHEUX, héritier par bénéfice d'inventaire de + Pierre TRHEUX, son père.</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Ollivons » • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Hautes

	Mareilles »
117	<p>Jacques RICORDEAU, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi arpent de terre et de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Hautes Mareilles » <p>Du propre dudit RICORDEAU à cause de la succession de son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Hautes Mareilles » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit RICORDEAU à cause de la succession de sa défunte mère.</p>
118	<p>Jehanne VALLIN veuve de Jehan PHILIPPE, dt à Cheverchemont</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne en une pièce audit terroir de Cheverchemont, lieudit « Les Gros Terriers » <p>Du propre de ladite VALLIN et qui fut à + Jehan VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » • 6 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 8 perches de tant de terre que de vigne, lieudit « Le Clos Coisnon » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Croix d'Autie » • 10 perches de terre audit terroir, même lieu. • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « <p>Du propre de ladite VALLIN.</p>
121	<p>Jehanne VALLIN veuve de Jehan PHILIPPE, dt à Cheverchemont tutrice des enfants d'elle et du défunt</p> <p>Détenteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison et jardin contenant 4 perches au terroir de Cheverchemont. • 27 perches de vigne audit terroir. • Un quartier et demi tant de terre que de vigne audit terroir, lieudit « Le Clos Coisnon » • 14 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un quartier de terre en pièce audit terroir, lieudit « La Crois

	<p>d'Autie »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroi, même lieu. <p>Du propre des enfants mineurs à cause de la succession de Jehan PHILIPPE, leur père.</p>
123	<p>François ANROULX, laboureur dt à la Mareille, paroisse de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 arpents de terre et vigne audit terroi de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » • Un quartier de vigne en une pièce audit terroi, lieudit « Les Chambres Hautes » <p>Du propre dudit ANROULX à cause de la succession de sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroi, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre de la femme dudit ANROULX.</p>
125	<p>Mathias HUPPE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de terre tant de terre que de vigne audit terroi de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre dudit HUPPE à cause de la succession de + Michel HUPPE, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne de vigne audit terroi, lieudit « Les Marets »
126	<p>Lambert ENFRIE, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de terre en une pièce audit terroi de Cheverchemont, lieudit « Les Margouttes » • 8 perches de terre audit terroi, même lieu. • 20 perches de terre audit terroi, même lieu. • Un demi arpent de terre audit terroi de Cheverchemont. • 15 perches de vigne audit terroi. <p>Du propre de Jehanne LEGER femme dudit ENFRIE, à cause de la succession de + Jehanne LEGER, sa tante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroi de Cheverchemont. <p>Du propre du reconnaissant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne en une pièce audit terroi. • 2 perches audit terroi, lieudit « Les Vignes Robin » <p>Du propre dudit reconnaissant à cause de la succession de</p>

	<p>Loyse SAULCEVERT, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » <p>Du propre de la femme dudit ENFRIE.</p>
129	<p>Jehan LE PUISIER, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la femme dudit LE PUISIER.</p>
129	<p>Pierre BONNIER, le jeune dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gros Terriers » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre du reconnaissant à cause de la succession de + Jehan BONNIER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Les Gros Terriers » • 8 perches de terre audit terroir, même lieu. • 8 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit BONNIER.</p>
131	<p>Nicolas MICHEL, l'aîné dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne et de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit MICHEL par l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas DUVAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre dudit MICHEL à cause de la succession de + Isaac MICHEL, son père.</p>
133	<p>Jehan MORIGNEAU, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit Pissefontaine, lieudit « Les Picardes »

	<ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 5 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 5 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 9 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saussayes » <p>Du propre de Jehan MORIGNEAU, fils dudit MORIGNEAU et + Guillemette VALLIN, sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 6 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme du reconnaissant qu'elle a reçu à son mariage, de Loïs MONTOZAN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à Vent » • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit MORIGNEAU à cause de la succession de son défunt père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 16 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dit MORIGNEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. <p>Du propre de Jehanne DUVAU fille de + François DUVAU et Marie MONTOZAN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre du reconnaissant.</p>
137	<p>Pierre ENFRYE, laboureur de vignes à Triel, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de + Pierre PION</p> <p>Détenteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 14 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Margouttes » <p>Qui furent à + Pierre PION.</p>
138	<p>Marin TREHEULX, le jeune, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • Un demi quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre dudit TREHEUX à cause de la succession de + Louys TREHEUX, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Marais » <p>Du propre dudit TREHEUX par l'acquisition faite de Simon GUEDON.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit ?. <p>Du propre dudit TREHEUX par l'acquisition faite Marin TREHEUX, l'aîné, son frère.</p>
141	<p>Marie MORIGNEAU veuve de Loïs TREHEUX, dt à Pissefontaine, en son nom et comme tutrice d'Honorine et Jehanne, ses filles. TREHEUX</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Pierriers » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Qui fut à + Mathurin MORIGNEAU, son père.</p> <p>Du propre de ladite MORIGNEAU à cause de la dite succession.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de ladite MORIGNEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre d'Honorine TREHEUX à cause de la succession de + Loys TREHEUX, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les perruches » <p>Du propre des dites filles de + Loys TREHEUX.</p>

144	<p>Marie BONNEVAL femme séparée de biens de Jacques VALLIN, dt à Triel</p> <p>Détentricice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Fosse aux Dames » <p>Du propre de ladite BONNEVAL à cause de l'acquisition faite de Catherine MORIGNEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames » • 18 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un quartier de vigne en friche audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la dite BONNEVAL du douaire acquis de + Alexandre ROBIN, son mari.</p>
145	<p>Barbe ENFRIE veuve de Pierre DELAISTRE, dt à Triel</p> <p>Détentricice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre de la dite ENFRIE du douaire acquis de + Guillaume COTTIN, son premier mari.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la dite ENFRIE.</p>
146	<p>Bernard SEZARD, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Fosse aux Dames » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit SEZARD à cause de la succession de + Jehan SEZARD, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-arpent de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit SEZARD par acquisition qu'il en a faite de Thomas DUPUYS et Chardin TISSIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit SEZARD par acquisition qu'il en a faite de Jacques HUPPE.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit SEZARD par acquisition qu'il en a faite de Jehan LEGER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre dudit SEZARD par acquisition qu'il en a faite de Denise ANROULX.</p>
149	<p>Jehanne VALLIN veuve de Romain POISSONNET, dt à Triel</p> <p>Détentricer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre de ladite VALLIN à cause de la succession de sa mère.</p>
150	<p>Nicolas AUSILDRE, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Ormes » <p>Appartenant aux enfants mineurs ddudit AUSILDRE et de + Jehanne PHILIPPE, sa première femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » <p>Du propre dudit AUSILDRE à cause de la succession de son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit AUSILDRE à cause de la succession de sa mère.</p>
152	<p>Pierre DUVAU, laboureur de vignes dt au Chapitre, paroisse d'Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtaigniers » • 11 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets »

	<p>Du propre dudit DUVAU à cause de la succession de + Jehan DUVAU, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Thouillettes » <p>Du propre de la femme dudit DUVAU.</p>
154	<p>Jacques LEMIRE, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Hublins » • 13 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre dudit LEMIRE à cause de la succession de + Charlotte GODDIN, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre dudit LEMIRE par acquisition qu'il en a faite de Jehan GAILLARD.</p>
156	<p>Yves ROUSSELIN, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit ROUSSELIN à cause de l'échange qu'il a fait avec Pierre SOLLERET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit ROUSSELIN à cause de l'échange qu'il a fait avec Noël PINART.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « La Gorge des Malvaux » <p>Du propre de la femme dudit ROUSSELIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin de 8 perches à Pissefontaine. <p>Du propre de Jehan ROUSSELIN fils du reconnaissant à cause de la succession de Nicole PION, sa mère.</p>
157	<p>Arnoult FLEURY, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de terre et de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtelaines » • Un quartier de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Belles Vannes »

	<p>Du propre dudit FLEURY à cause de la succession de + Martin FLEURY, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » <p>Du propre dudit FLEURY à cause de la succession de + Claude TISSIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mares Fleury » <p>Du propre dudit FLEURY.</p>
159	<p>Jacques PRUDHOMME, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « aux ? de Cheverchemont » <p>Du propre dudit PRUDHOMME à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Michel ROBIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit PRUDHOMME à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Denis PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit PRUDHOMME à cause de la succession de Louys PRUDHOMME, son père.</p>
161	<p>Pierre POISSONNET, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre dudit POISSONNET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre dudit POISSONNET à cause de la succession de son père.</p>
163	<p>Jacques RATOIRE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 perches de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Hautes Mareilles » • 40 autres perches de terre, même lieu. <p>Du propre dudit RATOIRE.</p>

164	<p>Nicaise BADAIRE, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 quartiers de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit BADAIRE à cause de la succession de sa mère.</p>
165	<p>Barthélémy PRUDHOMME, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » <p>Du propre dudit PRUDHOMME à cause de la succession de + Louys PRUDHOMME, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » <p>Du propre de la femme dudit PRUDHOMME, à cause de la succession de + Mathurine FRAISNEAU, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » <p>Du propre de la femme dudit PRUDHOMME.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la femme dudit PRUDHOMME, à cause de la succession de + Jehan FRESNEAU, son frère.</p>
168	<p>Martin PERREAULX, dt à Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vignes en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit PERREAULX à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Jehan GAILLARD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets. • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Douaires » <p>Du propre dudit PERREAULX à cause de la succession de +</p>

	<p>Catherine LENTIER, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Basins » <p>Du propre dudit PERREAUX à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas DUVAU.</p>
173	<p>Claude MORIGNEAU, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtaigniers » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit MORIGNEAU à cause de la succession de + Guillaume MORIGNEAU, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 7 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit MORIGNEAU.</p>
177	<p>Guillaume VAULTIER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « L'ormeteau » <p>Du propre dudit VAULTIER à cause de l'acquisition qu'il en a faite de + Martin TREHEUX.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir, Lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit VAULTIER à cause de l'échange qu'il a fait avec Pierre GUEROULT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit VAULTIER à cause de l'échange qu'il a fait avec Jehan PRUDHOMME.</p>
178	<p>Simon GUEDON, laboureur de vignes à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit GUEDON à cause de l'acquisition qu'il en a</p>

	<p>faite de Jehan HUET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Terriers » <p>Du propre dudit GUEDON à cause de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de Vincent LOPPE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit GUEDON à cause de la succession de + Magdeleine DUHAMEL, sa mère.</p>
178	<p>Simon ASSELINE, pâtissier dt à Triel et Marie ? BARBERET, sa femme</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi arpent de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la femme dudit ASSELINE à cause de la succession de son défunt père.</p>
180	<p>Jehan BOUCHER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mouriél » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit BOUCHER.</p>
181	<p>Nicolas ROYER et Annette FOSSE, sa femme, à cause d'elle aulieu de Messire Thomas FOSSE, prêtre.</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Triel <p>Du propre de Thomas FOSSE</p>
182	<p>Thomas MICHEL, laboureur de vignes dt à Triel, comme tuteur des enfants mineurs de lui et +Mathurine VALLIN</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne, audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Sausoy » <p>Du propre dudit MICHEL.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Figiers » <p>Du propre des enfants mineurs de Thomas MICHEL et + Mathurine VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Figiers » <p>Thomas MICHEL, au nom et comme tuteur de l'enfant</p>

	<p>mineur de + Nicolas MICHEL fils de Nicolas. Du propre dudit enfant mineur à cause de la succession de son père.</p>
183	<p>Michel SAULCEVERT, l'aîné dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin audit terroir de Cheverchemont. • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » • 16 perches de friche audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre dudit SAULCEVERT.</p>
185	<p>Jacques LE BAILLY, laboureur dt à Triel, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de lui et + Perrette LEGRAND</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins » • 7 perches de vigne en une pièce audit Pissefontaine, même lieu. • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Figuiers » • 4 perches de pré au lieudit « Les Baigneux » <p>Du propre des enfants mineurs de Jacques LE BAILLY et + Perrette LEGRAND.</p>
187	<p>François BAUDIERE ?, laboureur de vignes dt à Pissefontaine, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de + Guillaume MORIGNEAU et Jehanne SEZARD, leur père et mère.</p> <p>Détente de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Fosse aux Dames » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à Vent » • Un arpent de vigne audit terroir, lieudit « La Ruelle du Moulin » • Un quartier et demi de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 10 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Bazins »

	Du propre de enfants mineurs de + Guillaume MORIGNEAU, leur père.
189	<p>Jacques DUPUIS, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison à Pissefontaine. • 9 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit DUPUIS à cause de la succession de + Toussaint DUPUIS, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 3 perches et demies de terre audit terroir, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre dudit DUPUIS. 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières »</p> <p>Du propre dudit DUPUIS à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Regnaulde VALLIN veuve de Simon LAURENT.</p>
190	<p>Jacques DUPUIS, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de lui et + Vincente HUET</p> <p>Détenteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches et demies de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 22 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 9 perches de vigne, même lieu. • 3 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre des enfants mineurs de Jacques DUPUIS et + Vincente HUET, leur mère.</p>
192	<p>Loys BARROIS, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre dudit BARROIS.</p>
193	<p>Nicolas THOULLIET fils d'Estienne, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 28 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit TOUILLET.</p>
194	<p>Perrette PION veuve de Robert VORIN</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de ladite PION à cause de l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne ROULLAND et Pierre DELAUNAY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de ladite PION à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Jehan PANNIER et sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « L'Autye » <p>Du propre de ladite DUPUIS.</p>
196	<p>Jehan DUPUIS, l'aîné, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gastreaux » • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p>
198	<p>Noël PINARD, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Boucanniers » <p>Du propre dudit PINARD.</p>
199	<p>Jehan LE TELLIER, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, au Chemin au plâtre. • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Gastreaux »

	<ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit LE TELLIER.</p>
202	<p>Jehan DUPUIS, le jeune, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Bout de la Ville » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p>
203	<p>Guillaume THOUILLET, laboureur dt à Pissefontaine, tant en son nom qu'en tant de locataire des héritages appartenant à Guérin TOUILLET.</p> <p>Locataire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Chemin des plâtrières » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 8 perches de terre, même lieu. • 20 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 7 perches de terre, même lieu. • 4 perches de terre, même lieu. • 11 perches de terre, même lieu. • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « La Ruelle Corneille » • 3 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Mouriel » • 3 perches de terre, même lieu. • 6 perches de terre, lieudit « La Saussaye »
207	<p>Martin LE BAILLY, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perruches » • 8 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 12 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins »

	<ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 16 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 18 perches audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 8 perches de vigne audit terroir, « Les Fosses Bellevannes » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Morinnières ? » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de l'acquisition qu'il en a faite de -----</p>
212	<p>Martin ROUSSELIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 14 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit ROUSSELIN.</p>
213	<p>Jehan VALLIN, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vignes audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un autre demi-quartier de vigne, même lieu. • 4 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Brosses » • 2 perches de jardin audit terroir, lieudit « Les Saussaies » • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières »

	Du propre dudit VALLIN.
215	<p>Nicole LE BAILLY veuve de + Pierre PRUDHOMME</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de ladite LE BAILLY.</p>
216	<p>Laurens TOULLET, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Saussaies » <p>Du propre dudit TOUILLET à cause de la succession de son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • Un quartier de vignes audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit TOUILLET.</p> <p>Le dit Laurent TOUILLET au nom et comme adjudicataire des héritages d'Eustache TOUILLET fils de Guérin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Gros Terriers » • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 7 perches et demies de terre audit terroir, lieudit « Le Mouriél » • 16 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre dudit mineur à cause de la succession de son père.</p>
218	<p>Anne BLOUIN veuve de Marin MORISET, dt à Chanteloup</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite BLOUIN.</p>
220	<p>Guillaume VALLIN, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières »

	<ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, Lieudit « Les Fosses » • 18 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit VALLIN.</p>
222	<p>Thomas LARABY, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit LARABY.</p>
223	<p>Jacques MARQUET, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre de la femme dudit MARQUET.</p>
224	<p>Marie MOREAU veuve de Denis GAILLARD</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le chemin aux plâtres » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le champ aux Moines » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la dite MOREAU.</p>
225	<p>Léonard DESCARTES, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 14 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne, même lieu. • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « es Gastreaux » • 7 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne, même lieu.

	Du propre dudit DESCARTES.
227	<p>Guillaume GASTEAU, maçon dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Ruelle des Malvraux » <p>Du propre dudit GASTEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit GASTEAU à cause de la succession de son défunt père.</p>
229	<p>Claude PION, laboureur de vignes dt à Triel, tant en son nom que comme adjudicataire des héritages appartenant à Nicolas DUPUIS fils mineur de + Vincent DUPUIS.</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 9 perches de vigne même lieu. • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 10 perches de terre audit terroir, même lieu. • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 4 perches de vigne, même lieu. • 40 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre de Nicolas DUPUIS, fils mineur de Vincent DUPUIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Saussaies » <p>Du propre dudit Nicolas DUPUIS à cause de la succession de + Philippe MICHEL, sa mère.</p>
233	<p>Magdeleine FLEURY veuve de Nicolas PRUDHOMME</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perruches » • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite FLEURY.</p>

234	<p>Michel BAROIS, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit BAROIS.</p>
235	<p>Loys SAVARY, l'aîné, laboureur de vignes dt à Denouval, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit ---. <p>Du propre dudit SAVARY.</p>
236	<p>Guillaume VALLIN, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison de fond en comble avec jardin à Pissefontaine. • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 6 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit VALLIN, à cause de la succession de son père.</p>
237	<p>Loys DE LA MAISONNEUVE, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 8 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de Simone G... ?, femme de Loys de la MAISSONNEUVE.</p>
239	<p>Anselme JOURDAIN, laboureur de vignes, dt au Chapitre, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 15 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Malvaux »

	<p>Du propre de Perrette GUY femme d'Anselme JOURDAIN, à cause la succession de + Philippe GUY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de terre en une poèce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 6 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit Anselme JOURDAIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit Triel, lieudit « Les Marets » • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Malveaux » <p>Du propre de Perrette GUY.</p>
241	<p>Nicolas LAMBERT, laboureur de vignes dt à ?, paroisse d'Andrézy, comme locataire de Vincent LAMBERT, son frère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en deux pièces se joignant, ayant appartenu à + Guillaume LAMBERT, père de Vincent et Nicolas. • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches »
242	<p>Marie TISSIER veuve de Jehan HUET, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La moitié d'une maison à Pissefontaine qui fût à + Claude TISSIER. • 33 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 14 perches faisant mortier de 28 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite TISSIER à cause de la succession de + Claude TISSIER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches et demies de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la dite TISSIER à cause de son douaire.</p>
244	<p>Guillaume ANROULX, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 10 perches de vigne, même lieu. • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Costes »

	<ul style="list-style-type: none"> • 5 perches tant de vigne que de terre audit terroir, lieudit « Les Thouillietes » • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir, m[^]me lieu. <p>Du propre dudit ANROULX.</p>
246	<p>Catherine RIDEAU fille de + Estienne et + Robine VALLIN</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 20 perches de vigne et de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Malvaux » <p>Du propre de la dite RIDEAU à cause de la succession de + Robine VALLIN, sa mère.</p>
247	<p>Jehan GASTEL, maçon dt à Pissefontaine</p> <p>Héritages de Jehan GASTEL et de Jehanne FRESNEAU, sa femme ainsi que ceux d'Avoye FRESNEAU fille de + Jehan FRESNEAU, leur père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Jardin d'en-haut » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 10 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la dite Avoye FRESNEAU.</p>
249	<p>Nicolas MICHEL, le jeune fils d'Isaac laboureur</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Basins » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre dudit MICHEL.</p>
250	<p>Vincent DUPUIS, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre de la femme dudit DUPUIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p> <p>5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les

	<p>Perruches »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes »
253	<p>Anthoine MERAULT, laboureur dt à Vaux</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de Denise SAUCEVERT femme dudit MERAULT, à cause de la succession de + Nicolas SAUCEVERT, son père.</p>
253	<p>Pierre LEGRAND, l'aîné fils de Nicolas, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Moutiers » <p>Du propre de Marguerite VALLIN femme dudit LEGRAND, à cause de la succession de + Jehan VALLIN, son père.</p>
255	<p>Nicolas DELAISTRE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit DELAISTRE.</p>
256	<p>Henriette COTTIN veuve de Barthélémy BAGOT, dt à Chanteloup</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 20 perches de vigne en une pièce, même lieu. • 5 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de terre en une pièce, lieudit « Les Gasteaux » • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de la dite COTTIN.</p>
258	<p>André BADERE, marchand, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » • 49 perches de vigne, même lieu.

	<ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit Triel, lieudit « Les Perruches » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit BADERE par l'acquisition qu'il en a faite de Barthélémy DUHAMEL.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit BADERE à cause de la succession de + Arnoult BADERE, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre de la femme dudit BADERE à cause de la succession de + François PION, son petit-neveu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 perches et 20 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit BADERE par l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas MER.... ?</p>
260	<p>Nicolas PION, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 18 perches de terre audit terroir « Les Bazins » <p>Du propre dudit PION.</p>
262	<p>Toussaint PION, sergent dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit PION par l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne PION.</p> <p>16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers »</p> <p>Du propre dudit PION par l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume DUVAU.</p> <p>Le dit PION, en son nom et comme adjudicataire des héritages appartenant à la succession de + Jacques PION, son père :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 7 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 3 perches et trois-quarts de perche audit terroir, lieudit « Le Mouriel »

	<ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir en une pièce, lieudit « Les Martes » • Un quartier de vigne et de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Mouriél »
265	<p>Anseume SEVERIN, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » • 16 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit SEVERIN.</p>
266	<p>Guillaume CAILLAULT, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » <p>Du propre de la femme dudit CAILLAULT.</p>
267	<p>Claude TREHEUX, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 8 perches de terre en une pièce audit terroir, même lieu. • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Sous la vallée » <p>Du propre dudit TREHEUX.</p>
269	<p>Jean VALLIN, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de terre plantée en .. ? et en vigne au terroir de Pissefontaine, • 22 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Malvaux » <p>Du propre dudit VALLIN.</p>

271	<p>Nicolas DESCARTES, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gastreaux » • Un quartier de vigne et de terre audit terroir, Lieudit « Les Marets » • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Malvaux » <p>Du propre de la femme dudit DESCARTES.</p>
273	<p>Perrette PION veuve de Jehan LE ROY, vigneron dt à Pissefontaine</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 3 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 4 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre de ladite PION à cause de son douaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » <p>Du propre de la dite PION.</p>
275	<p>Jehan JOURDAIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 perches en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 22 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 5 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit JOURDAIN à cause de l'échange effectué avec ----</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit JOURDAIN à cause de l'acquisition qu'il en a faite de -----</p>

277	<p>Michel MERCIER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Chanteloup, lieudit « Les Malvaux » •
279	<p>Pierre GERSOT, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 32 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit GERSOT par l'acquisition qu'il en a fait de Perrette GUY.</p>
280	<p>Nicole DUPUIS veuve de Jamet PION, dt à Triel</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • Un demi-quartier audit terroir, même lieu » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 10 perches de vigne, même lieu. • 15 perches de terre, même lieu. • 2 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la dite DUPUIS.</p>
282	<p>Claude VALLEE, laboureur dt à Vernouillet</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 14 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre de la femme dudit VALLEE.</p>
284	<p>Loïse JOLLY veuve de Lambert DUPUIS, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite JOLLY à cause du douaire qu'elle a reçu.</p>

285	<p>Yves COTTIN, laboureur dt à Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • 15 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Feuches » • Une autre pièce de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne en une pièce, même lieu. <p>Du propre dudit COTTIN.</p>
287	<p>Jehan BELLEMERE, arpenteur juré, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Terriers » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la femme dudit BELLEMERE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 17 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre dudit BELLEMERE.</p>
289	<p>Eustache VALLIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Bazins »
290	<p>Nicole RAMONNET veuve de Barthélémy GUEMART, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les gorges de Malvaux » • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre de ladite RAMONNET.</p>
292	<p>Guillaume PRUDHOMME, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Petit Champ » <p>Du propre de la femme dudit PRUDHOMME.</p>

293	<p>Magdeleine LE BAILLY veuve de Mathieu SOLLERET, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentricice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. • Un autre quartier de vigne, même lieu. • 19 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un quartier en une pièce de vigne audit terroir, même lieu. • 35 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Priez » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saussaies » <p>Du propre de la dite LE BAILLY.</p>
298	<p>Denise ANROULX veuve de Lambert MUSSEBIEN, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentricice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre de la dite ANROULX.</p>
301	<p>Nicolas MANDIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Petit Champ » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit MANDIN.</p>
303	<p>Nicolas ROGER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Grosses pierres »

	<ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit ROGER.</p>
304	<p>Estienne FLEURY, laboureur dt à Bellefontaine, paroisse de Jouy le Moutier</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine • Un demi-quartier de vigne audit terroir. • 12 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit FLEURY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 3 perches de vigne, même lieu. • 10 perches de vigne, même lieu. • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit FLEURY.</p>
308	<p>Denis LEVASSEUR, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Grosses pierres » <p>Du propre dudit LEVASSEUR.</p>
309	<p>Robert TOURNILLE, maçon en plâtre, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Fosse aux Dames » <p>Du propre dudit TOURNILLE.</p>
311	<p>Raoul DENIS, me barbier et chirurgien dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » • 3 quartiers de vigne et de terre audit terroir. <p>Du propre dudit DENIS.</p>
313	<p>Jehan PRUDHOMME, marchand dt à Triel</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 10 perches de vigne audit terroirs, lieudit « Les Marets » • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit PRUDHOMME.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre de la femme dudit Prudhomme.</p>
315	<p>François DUPUIS, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux Moines » • Un quartier de vigne, même lieu. • 9 perches de vigne en une pièce, même lieu. • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne et de terre audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-arpent de vigne audit terroir, même lieu. • 4 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 8 perches de terre, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre dudit DUPUIS par l'adjudication des héritages appartenant aux enfants mineurs de + Vincent VALLIN.</p>
320	<p>Nicolas BOUCHER fils de Nicolas, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perriers » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers » • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les

	<p>Petits châtaigniers »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir audit terroir, lieudit « Les Heudes » <p>Du propre de la femme dudit BOUCHER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent »
322	<p>Nicolas BOUCHER, tant en son nom qu'en tant adjudicataire des héritages de la succession de + Denis DUVAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Hautes Mareilles » • 9 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Châtaigniers » • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un quartier de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre des enfants mineurs de + Denis DUVAU.</p>
324	<p>Perrette DUVAU femme séparée de biens de Nicolas MANDIN</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » • 8 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre des enfants de la dite DUVAU.</p>
326	<p>Pierre LIESNARD, laboureur de vignes, dt au Chapitre, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les ? » <p>Du propre dudit LIESNARD.</p>
327	<p>Maclou HUPPE, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre dudit HUPPE.</p>
329	<p>Toussaint LEGRAND, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Costes » <p>Du propre dudit LEGRAND.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Me Champ aux

	<p>Moines »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne, même lieu. • 9 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la fille dudit LEGRAND.</p>
331	<p>Michel TIXIER, laboureur de vignes, dt à Carrières, paroisse de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une travée de maison de fond en comble audit Pissefontaine. • 11 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Malvaux » • 7 perches de vigne audit Pissefontaine, même lieu. <p>Du propre dudit TIXIER.</p>
333	<p>Jehan TIXIER, laboureur, dt à Carrières, paroisse de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 8 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit TIXIER.</p>
335	<p>Gabriel SOLLERET, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Figuiers » • 22 perches de terre audit terroir, même lieu. • 18 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 6 autres perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grandes terres » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit SOLLERET.</p>
338	<p>François LE BAILLY, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Ruelle des Malvaux » • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
340	<p>Gilles ENFFRYE, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Margouttes » <p>Du propre de la femme dudit ENFFRYE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bellevannes » <p>Du propre dudit ENFFRYE.</p>
342	<p>Barthélémy BADERE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin au hameau de Pissefontaine. • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 2 quartiers de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit BADERE.</p>
344	<p>Gabriel LONG, laboureur à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 35 perches de vigne en une autre pièce, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre dudit LELONG.</p>
346	<p>Honorable Homme Antoine CHEVRIER, marchand dt à Poissy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec cour audit Pissefontaine. • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, même

	<p>lieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 quartiers de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 14 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 16 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 22 perches de vigne audit lieu, lieudit « Le Montriel » • 10 perches de vigne, même lieu. • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 22 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches près les Gastreaux » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » <p>Du propre dudit CHEVRIER.</p>
351	<p>Toussaint GALLOIS, marchand dt à Poissy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi arpent de vigne et plus grande pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre du dit GALLOIS à cause de la succession de + Jehanne VIVIAN, sa mère.</p>
352	<p>Gilles CASSIER, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine pour et au lieu de Perrette SAVETIER, sa future épouse au lieu de Catherine SAVETIER, sa sœur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre des dites SAVETIER.</p>
354	<p>Estienne FOUQUES, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une ièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit FOUQUES à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Jehan DELAULNE.</p>
355	<p>Catherine DUPUIS, dt à Triel</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux Moines » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets »

	<ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne en une pièce, même lieu. • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes » • Autres 10 perches, même lieu. <p>Du propre de la dite DUPUIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une travée de maison à Pissefontaine en tant que cohéritière de + -----
359	<p>Jehan LE BAILLY, laboureur de vignes, dt au Chapitre, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 16 perches de vigne, audit terroir, lieudit « La Ruelle des Malvaux ». • 6 perches de vigne, même lieu. • 14 perches de terre en une pièce audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit LE BAILLY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « La Ruelle des Malvaux » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
362	<p>Gilles CEZART, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne en friche audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Costes de Bellevannes » • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Gastreaux » <p>Du propre dudit CEZART.</p>
364	<p>Nicolas VALLIN fils de Toussaint, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Ruelle Corneille » • 30 perches de vigne et de terre audit terroir, lieudi « Les Bazins » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » • 5 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit VALLIN.</p>

366	<p>Guérin GUEROULT, marchand à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce au terroir de Chanteloup, lieudit « Les Gastreaux » • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre, même lieu. • 7 perches de terre, lieudit « Les Marets » • 10 perches de vigne audit terroir, Lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit GUEROULT.</p>
369	<p>Nicole DOREE veuve de Mathurin NOËL, dt à Triel</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tiers d'une maison avec jardin, le tout contenant un arpent, audit Pissefontaine. <p>Du propre de ladite DOREE.</p>
371	<p>Pierre LEGRAND, le jeune, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Lormeteau » • 9 perches de vigne et de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit LEGRAND.</p>
373	<p>Martine BERARD veuve de Jacques PEUNIER ???, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Costes » • 40 perches de vigne, même lieu. • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « La Ruelle Corneille » <p>Du propre de la dite BERARD.</p>
376	<p>Denis ANROULX, laboureur dt à Evacquemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • Un quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 7 perches de vigne, même lieu. • 11 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit ANROULX.</p>

378	<p>Pierre RICHARDIERE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la femme dudit RICHARDIERE.</p>
380	<p>Jehanne LE BAILLY veuve Jehan ROULAND, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets »
382	<p>Pierre HAMARD, laboureur dt au Chapitre, paroisse d'Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit HAMARD.</p>
383	<p>Estienne DESVIGNES, laboureur dt à Glatigny, paroisse de Jouy le Moutier</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches »
385	<p>Nicolas VALLIN, courtier de vins, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit-terroir, même lieu. • 9 perches de terre et jardin audit terroir, lieudit « La Saussaie » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Bazins » • Un demi-quartier de terre audit terroir, « Le Moulin à vent » • 28 perches de terre audit terroir en une pièce, lieudit « Les Hautes Mareilles »

	<ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce, même lieu. <p>Du propre dudit VALLIN.</p>
389	<p>Jehan DELAUNE, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Pierre aux Moines » <p>Du propre dudit DELAUNE.</p>
390	<p>Claude COTTERET, vigneron dt à Pissefontine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perruches » • 3 perches, même lieu. • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 4 perches de terre audit terroir, même lieu. • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets »
393	<p>Jehan HUET, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison de fond en comble avec jardin. • Un quartier de vigne et de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, au-dessous de la dite maison. • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets »
395	<p>Marie DE BONNEVAL veuve de Jacques VALLIN</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de ladite BONNEVAL.</p>
397	<p>Jehan CASSIER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison audit terroir de Pissefontaine. • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-arpent de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit CASSIER.</p>
399	<p>Guillemette DUVAU veuve de Guillaume MANDIN, dt à Triel</p> <p>Détentrice de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » • 6 perches vigne en une pièce, même lieu. • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre de la dite DUVAU.</p>
401	<p>Jacques LE BAILLY, l'aîné, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Grandes plantes » • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 4 perches et demie de vignes audit terroir, lieudit « Les Lormeteaux » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
403	<p>Jehanne BADERE veuve de Grégoire COMMISSAIRE, dt à Triel</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la dite BADERE à cause de la succession de son père.</p>
405	<p>Marguerite DUVAU veuve de Jehan DECRAQUES, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fosses » • 6 perches de vigne, même lieu. • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la dite DUVAU.</p>
407	<p>Nicolas GUAY, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le moulin à vent »
408	<p>Jehan DUPUIS, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches »

	<ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les châtaigniers »
410	<p>Nicolas RICHARDIERE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de Martine Gaillard femme dudit RICHARDIERE.</p>
411	<p>Nicole ENFRIE veuve de Pierre BA...?? , dt à Cheverchemont</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gros terriers » • 14 perches de vigne, même lieu. • 7 perches de vigne, même lieu.
413	<p>Nicolas QUEULEVEE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne en une pièce, audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le champ aux moines »
415	<p>Simon MONDION, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le mouriel » <p>Du propre de la femme dudit MONDION.</p>
416	<p>Nicolas COURTOIS, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches tant de terre que de vigne au dit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit COURTOIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Buttes »
417	<p>Pierre LELONG, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 quartiers de vigne en une pièce audit terroir de Chanteloup. • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La pernotte » • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier et demi de vigne audit terroir, lieudit « Les

	<p>Marets »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre, même lieu. <p>Du propre dudit LELONG.</p>
420	<p>Estienne MARQUET, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de terre audit terroir de Triel, lieudit « Les Bazins » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux moines » appartenant audit MARQUET par l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne BADERE.
422	<p>Jehan LANGUIERE, marchand dt à Pontoise</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches et demie de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre dudit LANGUIERE.</p>
423	<p>Claude HEMART, marchand dt à Pontoise</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre de la femme dudit HEMART.</p>
425	<p>Mathias LE BAILLY, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux moines » • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit La Croix de Mouriel » • 3 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
427	<p>Anseaulme DESCARTES, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne et de friche audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Boucaniers » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Butte » <p>Du propre de Jeanne ANROULX femme dudit DESCARTES.</p>

428	<p>Catherine VALLIN veuve de Nicolas PION, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu, à cause du douaire acquis de + Nicolas PION. • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent », du propre de la dite VALLIN. • 20 perches de vigne audit terroir, même lieu, du propre de Jehanne PION fille de ladite VALLIN. • 10 perches de vigne, même lieu, à cause du douaire acquis dudit + Nicolas PION. •
431	<p>Nicolas GUELAULT, l'aîné, bourgeois de Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 17 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Bout de la ville » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Croix »
432	<p>Marie DE BONNEVAL veuve de Jacques VALLIN, dt à Triel</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » •
433	<p>Adrien QUEULEVEE, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de terre et de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtaigniers » du propre dudit QUEULEVEE par l'acquisition qu'il en a faite de Louys VALLIN.
434	<p>Nicolas MONDION, serrurier dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Leschenet » <p>Du propre de la femme dudit MONDION.</p>
435	<p>Pierre DALLEMAGNE, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de terre en une pièce audit terroir de

	<p>Pissefontaine, lieudit « Leschenet »</p> <p>Du propre de la femme dudit DALLEMAGNE à cause de + Estienne HUPPE, son père.</p>
436	<p>Nicolas GUESMART, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Boucanniers », <p>Du propre dudit GUESMART par l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume GUESMART.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux », <p>Du propre dudit GUESMART par l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume GUESMART.</p>
438	<p>Nicolas LAMBERT, laboureur de vignes, dt à Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit LAMBERT.</p>
440	<p>Michel CANAULT, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gros terriers » • 20 perches de terre audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Mérigouttes »
442	<p>Jacques MUSSEBIEN, marchand dt à Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux moines » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Montreil » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>A cause du bail judiciaire fait des héritages de Jacques DUVAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre dudit MUSSEBIEN.</p>

444	<p>Pierre VALLIN, laboureur de vignes, dt au Chapitre, psse d'Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • 7 autres perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit VALLIN.</p>
445	<p>Jehan AUDYON, boulanger, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, <p>Du propre de la femme dudit AUDYON.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre dudit AUDYON.</p>
447	<p>Yves MORIGNEAU, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-arpent de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perriers » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Montriels » <p>Du propre dudit MORIGNEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 7 perches de vigne, même lieu. • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 6 perches de vigne, même lieu. • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit MORIGNEAU à cause de la succession de + Guillaume MORIGNEAU, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins », du propre dudit MORIGNEAU à cause de l'échange fait avec Gabriel SOLLERET. • 30 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • Un demi-quartier de vigne, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit MORIGNEAU à cause de la</p>

	<p>succession de + Claude BADERE, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Perriers »
452	<p>Roch BARROIS, laboureur à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 2 perches et demie de vigne audit terroir, lieudit « Les Malvaux » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit BARROIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre de la femme dudit BARROIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre d'Honorine TREHEUX femme dudit BARROIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit BARROIS à cause de l'échange fait avec Jehan LAMBERT.</p>
457	<p>Jehan COTTIN, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Saulsaies » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit COTTIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit COTTIN à cause de la succession de son père.</p>
459	<p>Jacques HUPPE, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre dudit HUPPE à cause de l'échange fait avec + Martin COTTERET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne et terre en une pièce audit terroir, audit terroir, lieudit « Les Picardes »

	<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne et terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre dudit HUPPE à cause de la succession de + Françoise QUELLIN, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 5 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit HUPPE.</p>
462	<p>Damoiselle Marguerite DAUVERGNE veuve de Noble Homme Jacques de MONTHUON</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre de ladite DAUVERGNE.</p>
463	<p>Mathurin LE BAILLY, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 62 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de l'échange fait avec Sébastien VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un quartier et demi de vigne audit terroir, même lieu. • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit les Châteigniers » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 15 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de la succession d'Yves LE BAILLY, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux moines » <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de l'échange fait avec Gilles SEZARD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Basins » <p>Du propre de la femme dudit LE BAILLY à cause de la succession de + Loïse BADERE, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre dudit LE BAILLY à cause de l'acquisition qu'il en</p>

	<p>a faite de Jacques LEMIRE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saulsaies » • 22 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les terriers » • 7 perches et demie de vigne audit terroir, lieudit « Les Châteigniers » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
469	<p>Jehan PION fils de Toussaint, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux travées de maison à Pissefontaine, lieudit « Le Bois Roger ». • 15 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Bois Roger » • Un quartier de vigne, même lieu. • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Clos Collet » • 20 perches de terre, même lieu. • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 9 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Malvaux » • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de terre, même lieu. <p>Du propre dudit PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes », <p>Du propre dudit PION à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Richard GALLOIS.</p>
472	<p>Estienne ROGER, laboureur de vignes, dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » • 9 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre de Guillemette TIXIER femme dudit ROGER à cause de la succession de + Claude TIXIER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames »

	<ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Près l'Autye » <p>Du propre dudit ROGER à cause de la succession de + Jehan ROGER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre de la dite femme dudit ROGER à cause de la succession de + Loïse GUY, sa mère.</p>
475	<p>Pierre ROGER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vignes audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 4 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saulsayes » <p>Du propre dudit Roger à cause de la succession de + Philippe ROGER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Picardes » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes Plantes » • 20 perches de vigne audit terroir, « Le Champ aux moines » <p>Du propre dudit ROGER.</p>
478	<p>Jehan HUET, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit HUET à cause de l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » • 5 perches de terre audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit HUET à cause de l'acquisition qu'il en a faite de + Michel ROBIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit HUET.</p>
481	<p>Honorable Femme Marie DENOIS veuve d'Adam BRISSET</p> <p>Détentrice :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Un demi-arpent de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre de la dite DENOIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-arpent de vigne audit terroir, lieudit « Mouriél » <p>Du propre du défunt mari de la dite DENOIS.</p>
482	<p>Mathurin MORIGNEAU, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Saulsayas » • Un demi quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » • Un demi quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 8 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • Un quartier de terre planté en arbres en une pièce audit terroir, lieudit « Pissefontaine » <p>Du propre dudit MORIGNEAU à cause de la succession de + Guillaume MORIGNEAU, son père.</p>
485	<p>Estienne ROGER, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre de la femme dudit ROGER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-quartier de vigne en une pièce, lieudit « Les Châtelaines » • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » • 9 perches de terre audit terroir, même lieu. • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grosses pierres » <p>Du propre dudit ROGER.</p>
488	<p>Guillaume TREHEUX, me cordonnier à Paris</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 17 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtelaines » • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Terriers » <p>Du propre dudit TREHEUX à cause de la succession de + Marin TREHEUX, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Chemins ? » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre dudit TREHEUX.</p>
490	<p>Léonard LE BAILLY, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 14 perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un quartier et demi de vigne en une pièce audit terroir lieudit « Les Feuches » • 12 perches audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • 6 perches de terre, même lieu. • 99 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Aulnoys » <p>Du propre dudit LE BAILLY.</p>
493	<p>Jacques DUPUIS, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 8 perches de vigne, même lieu.
495	<p>Philippe LEMAIRE, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Basins » <p>Du propre de Denise LE BAILLY femme dudit LEMAIRE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de Denise LE BAILLY femme dudit LEMAIRE à cause du don fait par Laurent LE BAILLY.</p>
497	<p>Claude MAIGNAN, laboureur dt à Chanteloup</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre de la femme dudit MAIGNAN.</p>
498	<p>Simon DUPUIS, laboureur dt au Chapitre, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit DUPUIS.</p>
499	<p>François PION fils de Barthélémy, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Bois Roger » <p>Du propre dudit Pion à cause de la succession de + Michelle ?, sa mère veuve de + Barthélémy PION, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « La Ruelle Corneille » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de + Barthélémy PION, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de + Jehan DUPUIS, son oncle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 11 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit PION à cause de la succession de + Robine HUET, vivante femme de Lambert DUPUIS, ses père et mère.</p>
503	<p>Thomas DUVAU, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec cour et jardin d'un demi-arpent audit terroir de Pissefontaine. • 42 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit

	<p>« Les Picardes »</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 perches de vigne, même lieu. • 20 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit DUVAU par l'acquisition qu'il en a faite de + Barthélémy DUHAMEL.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre de + Jehanne DUPUIS femme dudit DUVAU, à cause de la succession de + Jacques DUPUIS, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre de + Jehanne DUPUIS femme dudit DUVAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne en une pièce audit terroir « Les Marets » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre des enfants de + Jehanne DUPUIS et dudit DUVAU par la succession dudit + Jacques DUPUIS, leur aïeul.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre dudit DUVAU par l'acquisition qu'il en a faite de + Nicolas HUET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-arpent de vigne audit terroir, lieudit « Le champ aux moines » • 82 perches de terre en une pièce audit terroir, lieudit « Montriél » • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Le Noyer Godard » <p>Du propre dudit DUVAU par l'acquisition qu'il en a faite de Mesdames les religieuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches et demie audit terroir, lieudit « Sous la ville » <p>Du propre dudit DUVAU par l'acquisition qu'il en a faite de Laurent LE BAILLY.</p>
507	<p>Thomas DUVAU, au nom et comme adjudicataire de la succession de + Barthélémy DUHAMEL.</p>
508	<p>Nicolas LEGRAND, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <p>15 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières »</p> <p>Du propre dudit LEGRAND à cause de la succession de + Nicolas LEGRAND, son père.</p>

	<p>13 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » 13 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perriers » 11 perches de vigne audit terroir, même lieu. 16 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saulsayes » 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grandes plantes » 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mouriels » Du propre de la femme dudit LEGRAND à cause de la succession de + Guillaume MORIGNEAU, son père.</p>
511	<p>Pierre MONTHOSAN, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison à Pissefontaine. • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux moines » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit MONTHOSAN à cause de la succession de + Loïs MONTHOSAN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » <p>Du propre de la femme dudit MONTHOSAN à cause de + Jehan DUVAU, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » • 30 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les plâtrières » • 4 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit MONTHOSAN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit MONTHOSAN par l'acquisition qu'il en a faite de + Barthélémy DUPUIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit MONTHOSAN par l'acquisition qu'il en a faite de Martin PERREAU.</p>
515	<p>Pierre MONTHOSAN au nom et comme locataire de des biens appartenant à la succession de + Jacques FRESNEAU.</p>
517	<p>Loïs PION, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grosses pierres » • 3 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de ses père et mère.</p>
519	<p>Jehan GAILLART, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne et de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 6 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saulsayes » <p>Du propre dudit GAILLART à cause de la succession de + François GAILLARD, son père</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit GAILLART à cause de l'échange fait avec Pierre DUVAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » <p>Du propre des enfants dudit GAILLART à cause de la succession de + Perrette BOUCHER, leur mère.</p>
522	<p>Jehan POISSONNET, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vignes audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Châtaigniers » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 5 perches de jardin audit terroir, lieudit « La Saulsaye » • 2 autres perches de jardin, même lieu. • 28 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fontaine aux fées » <p>Du propre des enfants mineurs dudit POISSONNET et de + Jehanne VALLIN, leur mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Petit pré » <p>Du propre dudit POISSONNET.</p>

524	<p>Pierre PION, le jeune fils de Pierre, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » données audit PION par son père à son mariage.
526	<p>Cosme MORISET, laboureur de vignes, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit MORIZET à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Guillemette VAUTIER femme de Michel LE BAILLY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit MORIZET à cause de l'échange fait avec Pierre GODDIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit MORISET à cause de la succession de + Guyonne MORISET, sa sœur.</p>
528	<p>Jacques PION fils de Jamet, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les ... ? » • 2 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de + Nicole DUPUIS, sa mère.</p>
529	<p>Simon GUEDON, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit GUEDON par l'acquisition qu'il en a faite de + Jehan HUET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « ... ? » <p>Du propre dudit GUEDON par l'acquisition qu'il en a faite de + Vincent ____.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit GUEDON à cause de la succession de + Marin GUEDON et + Magdelaine DUHAMEL, ses père et</p>

	mère.
531	<p>Marin DELAUNE, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison de fond en comble avec jardin audit lieu de Pissefontaine. • 4 perches de terre audit terroir.
533	<p>Mathieu GERSOT, laboureur de vignes dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <p>Un quartier et demi de vigne audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Cheverchemont »</p> <p>Du propre dudit GERSOT à cause de la succession de + Thomas GERSOT, son père.</p>
535	<p>Gervais COTTIN, laboureur de vignes, dt à Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Vallines » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plantelettes » <p>Du propre dudit COTTIN à cause de la succession de + Jehan COTTIN, son père.</p>
537	<p>Jehan VALLIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de terre audit terroir de Pissefontaine, • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les plâtrières » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN à cause du douaire acquis de + Nicolas VALLIN, fils.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières de Chanteloup » • 48 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, même lieu. • 15 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit VALLIN.</p>
540	Jehan LEFEBURE, laboureur de vignes, dt à Pissefontaine

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Malvaux » <p>Du propre de la femme dudit LEFEBURE à cause de la succession de + Jehan HUPPE, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la femme dudit LEFEBURE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit LEFEBURE et sa femme à cause du fait par contrat de mariage par Thomas ROUSSELIN et sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 22 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit LEFEBURE par l'acquisition qu'il en a faite de Jehan VALLIN.</p>
543	<p>Honorable Homme Lazare RIMBERGE, capitaine ordinaire de l'artillerie du roi, dt à Poissy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de la femme dudit RIMBERGE à cause de la succession de + Guyon AUBRY, le jeune.</p>
544	<p>Estienne PION, greffier de la paroisse de Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux parts sur trois d'une maison, cour, jardin d'un arpent environ audit terroir de Pissefontaine. • 30 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 11 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit PION et de sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Sous la ville » • 30 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 35 perches audit terroir, lieudit « Le Bout de la ville » • 18 perches de terre même lieu. • 20 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 22 perches de terre, même lieu. • 22 perches de terre, même lieu. <p>Du propre dudit PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir, lieudit « Sous la ville »

	<ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 22 perches de vigne, même lieu. • Un quartier de vigne, même lieu. • 18 perches de de terre audit terroir, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de la femme dudit PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit Pion à cause de l'échange fait avec Martin AUROULX</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les plâtrières » <p>Du propre de la femme dudit PION par l'acquisition qu'elle en a faite de Pierre MOREAU.</p>
550	<p>Germain MOREAU, marchand dt à Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre dudit MOREAU à cause de la succession de + Loïs MOREAU.</p>
551	<p>Pierre VALLIN, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 6 perches de vigne, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mouriels » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN à cause de la succession de + Michel DUPUIS, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grosses pierres » <p>Du propre de la femme dudit VALLIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mouriels » <p>Du propre dudit VALLIN.</p>
554	<p>Claude HERAULT, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de friche en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Croix » • Un quartier de terre en friche en une pièce, lieudit « Les

	<p>Hautes chambres » Du propre dudit HERAULT tenu des héritages de Nicolas MANDIN.</p>
556	<p>Noble Homme Claude DUMONT, écuyer, Sieur du Fay Détenteur de :</p>
557	<p>Claude JOURDAIN, laboureur de vignes, dt à Maurecourt, paroisse d'Andrézy Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de la femme dudit JOURDAIN à cause de la succession de + Jehan AUROULX, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • Un quartier et de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit JOURDAIN.</p>
559	<p>Jehan VIMAY ??, laboureur dt à Chanteloup Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne d'environ 30 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 8 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit VIMAY ? par l'acquisition qu'il en a faite de ----</p>
561	<p>Thomas ROUGET, laboureur dt à Andrézy Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de la femme dudit ROUGET à cause de la succession de + Guillaume COTTIN, son père.</p>
562	<p>Germain DELABONNE, laboureur de vignes dt à Andrézy Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Malvaux » <p>Du propre de Loïse SCELLIER femme dudit DELABONNE à cause de la succession de + Guillaume COTTIN, son aïeul.</p>
563	<p>Roger LE NOIR, laboureur dt à Cheverchemont</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier et demi de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Terriers » • Un quartier de vigne, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit LENOIR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Terriers » <p>Du propre de la femme dudit LENOIR à cause du douaire acquis de + Pierre BONNIER, son mari.</p>
565	<p>Abraham DUVAU, laboureur de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre dudit DUVAU.</p>
566	<p>Jehan PION fils de Gabriel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Mouriél » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-quartier de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit PION.</p>
568	<p>Gilles DELAPORTE, marchand</p> <p>Détenteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une travée de maison de fond en comble avec jardin audit terroir de Pissefontaine. • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 12 perches de vigne en une pièce audit terroir, même lieu. • 15 perches de vignes audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent »
570	<p>Léger PION laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 18 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 14 perches de jardin audit terroir. <p>Du propre dudit PION à cause de la succession de + Nicole DUPUIS, sa mère.</p>
572	<p>André BOUCHER, laboureur dt à Triel</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit BOUCHER à cause de la succession de + Denis BOUCHER, son père.</p>
573	<p>Nicolas LE BAILLY, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Noyer Godard » <p>Du propre de la femme dudit LE BAILLY.</p>
575	<p>Pierre ROGER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine audit terroir, lieudit « Les Picardes » • 22 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Saulsayes » <p>Du propre dudit ROGER à cause de la succession de + Philippe ROGER, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit ROGER par l'échange fait avec Antoine CHEVRIER.</p>
577	<p>Martin TIXIER, sergent en la prévôté de la terre et seigneurie de Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Chanteloup, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre de la femme dudit TIXIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre dudit TIXIER.</p>
578	<p>Martin TIXIER, au nom et comme adjudicataire des biens appartenant à la succession vacante de + Philippe GUY.</p>
580	<p>Loïse BLANCHET femme séparée de biens de Pasquier PIGACHE</p>

	<p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne en une pièce au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre dudit BLANCHET.</p>
582	<p>François PION fils de Jamet, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne de 8 perches au terrier de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit PION pour une moitié à cause de la succession de + Nicole DUPUIS, sa mère et pour l'autre moitié à Pierre ENFRYE tuteur de Robert PION.</p>
583	<p>Nicolas DESCARTES, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » • 15 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit DESCARTES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux moines » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la femme dudit DESCARTES.</p>
585	<p>Barthélémy ARMERYE, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 46 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 31 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Marets » • 4 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit ARMERYE.</p> <p>7 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Châtelaines »</p> <p>Du propre dudit ARMERYE.</p>
589	<p>Michelle MOULLIET femme séparée de biens de Guillaume QUESNAY</p> <p>Détentrices de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mérigouttes »
590	<p>Messire Claude DELISLE, chevalier, Sieur d'Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • ... arpents tant de bois, buissons, terres labourables audit terroir de Pissefontaine.
591	<p>Dame Perrette COSSART femme de Noble Homme André DUMONT, Sieur du Fay</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne en une pièce audit terroir de Chanteloup, lieudit « Le Bout de la ville » <p>Du propre de la dite COSSART par l'acquisition qu'elle en a faite de Germain DELABONNE.</p>
592	<p>Honorable Homme Jehan LEMOYNE, bourgeois de Paris, fondé de procuration générale et spéciale de Jehan GUSSIN, tailleur d'habits dt à Paris, curateur aux biens vacants demeurés de la succession de + Jacques DUBOIS.</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison et son jardin audit terroir de Pissefontaine. • 30 perches de vigne et terre audit terroir. • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Basins » • 14 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Feuches » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 6 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 5 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 5 autres perches de vigne audit terroir, même lieu. • Un demi-quartier de terre, même lieu. • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Saussayes » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles »
596	<p>Jacques BERTHE, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit BERTHE à cause de la succession de + François BERTHE, son père.</p>
597	<p>Jehan GUICHART, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Leschenet » • Un demi-quartier audit terroir, lieudit « Les Feuches »

	Du propre de la femme dudit GUICHART.
598	<p>Macé COTTIN, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Saulsaves » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Feuches » • 21 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Bout de la ville » • Un demi-quartier de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit COTTIN à cause de la succession de + Jehan COTTIN, son père.</p>
601	<p>Barthélémy COTTIN, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Saulssaves » • 18 perches de vigne audit terroir, • 9 perches de vigne audit terroir, audit terroir de chanteloup, lieudit « Le bout de la ville » • Un demi-quartier de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit COTTIN à cause de la succession de + Jehan COTTIN, son père.</p>
603	<p>Michel LEFEBURE, le Jeune, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Hautes chambres » <p>Du propre de la femme dudit LEFEBURE.</p>
604	<p>Jehan VALLIN, l'aîné, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La 5^e partie et portion par indivis d'une maison avec jardin audit Pissefontaine. • 5 perches de terres plantées en arbres audit terroir de Pissefontaine, • 2 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit VALLIN à cause de la succession de + Pierre VALLIN, son père.</p>
606	<p>Mathieu LE CARON, bourgeois de Paris</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 60 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Nézauldes »
607	<p>Martin MANDIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes Plantes » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches » <p>Du propre dudit MANDIN par l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume TREHEULX</p>
609	<p>Henry VILLENEUVE, laboureur de vignes dt à Denouval, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir de Chanteloup, lieudit « Le Bout de la ville » • 18 perches de jardin audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de Catherine DAUVERGNE femme dudit VILLENEUVE, étant du mariage d'elle et de + Estienne DEVAUX, son premier mari.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de jardin audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de Catherine DAUVERGNE femme dudit VILLENEUVE.</p>
611	<p>Charles ROUSSELIN, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5^e partie d'une maison de fonds en comble avec jardin audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre dudit ROUSSELIN à cause de la succession de + Pierre VALLIN, son aïeul.</p>
612	<p>Catherine VALLIN veuve de Nicolas PION, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison de fonds en comble avec cour et jardin de 5 perches environ audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre de Jehanne PION fille mineure de la dite VALLIN et + Nicolas PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La 5^e partie d'une autre maison audit terroir. • 3 perches de terre audit terroir. <p>Du propre de Catherine VALLIN à cause de la succession de</p>

	<p>+ Pierre VALLIN, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de terre audit terroir. <p>Du propre de Catherine VALLIN</p>
615	<p>Perrette DUVAU femme séparée de biens de Nicolas MANDIN</p> <p>Détentricice de :</p>
615	<p>Martin DE VERNEUIL, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit VERNEUIL à cause de la succession de + Marguerite PION, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre de la femme dudit VERNEUIL à cause de la succession de + Jacques ENFRYE, son père.</p>
617	<p>Michel CASSIER, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 3 perches et demie de terre audit terroir, même lieu. • 10 perches de terre audit terroir, leudit « La Fosse aux Dames »
618	<p>Anthoine DAMVILLE, sergent royal à Triel, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison et jardin d'environ 40 perches audit Pissefontaine. • 3 quartiers et demi de vigne audit terroir <p>Du propre dudit DAMVILLE à cause du don fait par ... ? et sa femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches de vigne audit Pissefontaine. • 18 perches audit terroir. • 9 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 5 perches de vigne audit terroir. • 18 perches de terre audit terroir.

	<p>Du propre de la femme dudit DAMVILLE à cause de la succession des défunts Gabriel JOYSEL et sa femme, ses père et mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la dite femme dudit DAMVILLE.</p>
622	<p>Pierre VALLIN et Claude COTT..., laboureurs de vignes dt à Pissefontaine</p> <p>Locataires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 19 perches de terre, même lieu. • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Perruches » • 4 perches de terre, même lieu. • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Montriel » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Bazins » • 6 perches de terre, même lieu. • 6 autres perches de terre, même lieu. • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Feuches » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit les Picardes » • Un demi-quartier de terre, même lieu. • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Hautes Picardes » • 20 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Picardes »
626	<p>François BOUCHER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre et de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit BOUCHER.</p>
627	<p>Jehan Léger, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « La Fosse aux Dames » <p>Du propre dudit LEGER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames »

	<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir • 4 perches de terre audit terroir, lieudit « La Fontaine aux Fées » <p>Du propre du fils dudit LEGER.</p>
629	<p>Jacques MICHEL, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fi.. ? » • Un quartier de vigne audit terroir. <p>Du propre de Gabrielle FOUQUES femme dudit MICHEL à cause de la succession de défunt Pierre FOUQUES.</p>
631	<p>Guillaume VALLIN fils de Loïs, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une troisième partie de maison de fonds en comble avec jardin audit Pissefontaine qui appartenait Jehan MORIGNEAU, son père aïeul. • Un quartier de pré en une pièce audit terroir, lieudit « Les Jardins des Marets » <p>Du propre du VALLIN.</p>
632	<p>Chardin TIXIER, laboureur dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une 6^e partie de maison de fonds en comble qui fut à + Claude TIXIER, son père aïeul. <p>Du propre du TIXIER à cause de la succession de + Claude TIXIER, son père aïeul.</p>
634	<p>Arnoult FLEURY, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin audit Pissefontaine. <p>Du propre dudit FLEURY à cause de la succession de + Jehanne VAULTIER, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une autre maison avec jardin de 2 perches audit Pissefontaine. <p>Du propre dudit FLEURY à cause de la succession de + Martin FLEURY, son père.</p>
636	<p>Marie TIXIER veuve de Jehan HUET, dt à Pissefontaine</p> <p>Détentriche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une portion de maison avec jardin audit Pissefontaine.

	<p>Du propre de la dite TIXIER à cause du douaire acquis de + Jehan HUET, son mari.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » • 4^e partie d'une maison et jardin de 4 perches. <p>Du propre de la dite TIXIER.</p>
638	<p>Pasquier RATOIRE, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent et demi de terre et de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les hautes mareilles » <p>Du propre dudit RATOIRE par l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne DUPUIS, + Nicolas LEFEBURE, la veuve de Guillaume RICHARDIERE, Jehan ENFRYE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les moutons » <p>Du propre dudit RATOIRE par l'acquisition qu'il en a faite d'Estienne TOUILLET.</p>
639	<p>Pierre BELLEMERE, le jeune, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre dudit BELLEMERE à cause de la succession de + Rémy BELLEMERE, son frère.</p>
640	<p>Jacques LEFEBURE, procureur du siège royal de Triel, y dt</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine <p>Du propre dudit LEFEBURE.</p>
642	<p>Léon SEQUEVILLE, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 perches de vigne en une pièce audit terroir de Triel, lieudit « La Départye » <p>Du propre de la femme dudit SEQUEVILLE à cause de ? de mariage par Pierre GUEROULT, son père.</p>
643	<p>Anne DUPUIS veuve de Jacques DECRAQUES, dt à Triel</p> <p>Détentrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 26 perches un quart de vigne audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Les Picardes » • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Châtelaines »

	<p>Du propre de ladite DUPUIS à cause de la succession de + Martine TOUILLET, sa mère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Saulsayes » • 4 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Champ aux moines » • 6 perches un quart de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de ladite DUPUIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Basins » <p>Du propre de ladite DUPUIS par l'échange fait avec Philippe GUY.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre de ladite DUPUIS à cause du douaire acquis de + Jacques DECRAQUES, son mari.</p>
645	<p>Anne DUPUIS veuve de Jacques DECRAQUES, dt à Triel, au nom et comme tutrice de Hiérosme et Jehanne DECRAQUES enfants mineurs de + Jacques DECRAQUES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes »
647	<p>Pierre GERSOT, le jeune, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « La Butte des Marets » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières »
649	<p>Jehan PION fils de Gabriel, laboureur</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quart de vigne audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Mouriél » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • Un demi-quartier de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre du PION.</p>
650	<p>Jacques BADERE, laboureur dt à Cheverchemont</p>

652	<p>Michel SAULCEVERT, le jeune, laboureur de vignes, dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de 30 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » • 6 perches de terre audit terroir, même lieu. <p>Du propre de la femme dudit SAULCEVERT à cause de la succession de + Loïse BOUCHER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 42 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Saussayes » <p>Du propre dudit SAULCEVERT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Saussayes » <p>Du propre dudit SAULCEVERT, à cause de la succession de + Lambert SAULCEVERT, son père.</p>
654	<p>Loïs NOËL, sergent royal en la prévôté de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <p>Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Champ aux moines »</p> <p>Du propre de la femme dudit NOËL à cause de l'avancement par mariage fait par Estienne DUPUIS, son père.</p>
655	<p>Honorable Homme Nicolas ANROULX, prévôt et garde en la prévôté d'Andrésy et Pissefontaine.</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » • 13 perches de vigne audit terroir, même lieu. • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • 55 perches de vigne en une pièce, même lieu. <p>Du propre dudit ANROULX.</p>
657	<p>Marie VALLIN veuve de Robert ROUSSELIN, en dernières noces et de + Guillaume AUROULX, en 1^e noces</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison de fonds en comble audit Pissefontaine.
658	<p>Estienne PION, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine,

	<p>Du propre de la femme dudit PION à cause de l'avancement par mariage fait par Philippe GRAFFART, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » <p>Du propre de la femme dudit PION.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la femme dudit PION à cause de la succession de + Philippe GRAFFART, son père.</p>
661	<p>Honorable Homme Jehan THOMASSIN, procureur au siège royal de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Picardes » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre dudit THOMASSIN par l'acquisition qu'il en a faite de -----</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir, lieudit « La Côte des Marets » <p>Héritage appartenant à Michel THOMASSIN fils dudit Jehan THOMASSIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 32 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » • 23 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Moulin à vent » • 10 perches de vigne audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » <p>Du propre dudit THOMASSIN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plantes de Bourgogne » • Deux travées de maison, cour et jardin audit Pissefontaine. <p>Du propre de ladite VALLIN femme dudit THOMASSIN.</p>
664	<p>Denis DUVAU, laboureur dt à Cheverchemont</p>
666	<p>Toussaint LE BERT et Catherine DELALOY</p> <p>Détenteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 arpents de terre à l'Hautil • Un demi-quartier de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fosses aux Dames » • Un demi-quartier de vigne, même lieu. • 56 perches de vigne en une pièce audit terroir, lieudit « Les Ormoyes ».

	<p>Du propre de la dite femme et ses enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre de la dite femme à cause du douaire acquis de + François DUPUIS, son premier mari.</p>
669	<p>Marin CASSIER, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison à Pissefontaine qui fût à + Gilles CASSIER. <p>Du propre dudit CASSIER à cause de la succession de + Gilles CASSIER, son père.</p>
670	<p>Denise CASSIER veuve de Jehan LE ROY, dt à Triel</p> <p>Détentrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une portion de maison et jardin à Pissefontaine qui fût à + Guillaume CASSIER.
671	<p>Simon DUPUIS, laboureur de vignes, dt à Chapitre, paroisse d'Andrésy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne en friche audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit DUPUIS par l'acquisition qu'elle en a faite de Marin PELLETIER.</p>
673	<p>Jehan DUPUIS, le jeune, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne et de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre dudit DUPUIS par l'acquisition qu'elle en a faite de Marin PELLETIER.</p>
674	<p>Gabriel LE TELLIER, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mareilles » <p>Du propre de la femme dudit à cause de la succession de + Loïse BOUCHER fille de Nicolas.</p>
675	<p>Honorable Homme Estienne DUPUIS, lieutenant en la</p>

	prévôté de Triel
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches de terre en une pièce audit terroir de Pissefontaine
676	Jehan GUEROULT, receveur de la terre et seigneurie de Triel pour Mr BRUSLARD, secrétaire d'Etat, seigneur dudit Triel, comme ayant acquis le droit du roi.
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de bois, taillis de 32 perches, auprès Cheverchemont, lieudit « Les Bruyères » Du propre de la femme dudit GUEROULT à cause la succession de + Michel ROBIN.
678	Pierre POISSONNET, marchand dt à Triel
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • 30 perches tant de vigne que de terre, audit terroir de Pissefontaine, Lieudit « Les Figuiers » Du propre de la femme dudit POISSONNET. <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches tant de vigne que de terre, audit terroir, lieudit « Les Figuiers » Du propre dudit POISSONNET par l'acquisition qu'il en a faite de Zacharie MERCIER. <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Figuiers » Du propre dudit POISSONNET par l'acquisition qu'il en a faite de Noël GAILLARD. <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier tant de vigne que de terre audit terroir, lieudit « Les Mérigouttes » Du propre dudit POISSONNET par l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas MERCIER.
680	Nicolas MICHEL fils de Nicolas, laboureur dt à Triel
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Figuiers » Du propre dudit MICHEL.
681	Jacques MENTIAU (MANSION), laboureur dt à Triel
	Détenteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Au-dessus de Cheverchemont »

	<p>Du propre de la femme du MENTIAU ? (MANSION) à cause de la succession de + Estienne SAULCEVERT, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Au-dessus de Cheverchemont » <p>Du propre de la femme du MENTIAU ? (MANSION)</p>
682	<p>Michel SAULCEVERT, le jeune, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Graviers de Cheverchemont » • 10 perches de vigne audit terroir. • * 6 perches de terre audit terroir. <p>5 perches de vigne audit terroir.</p> <p>Du propre dudit SAUSSEVERT à cause de la succession de + Lambert SAULCEVERT.</p>
685	<p>Barthélémy ARMERYE, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison, cour et jardin, une pièce de vigne joignant. • 8 perches de vigne et de terre près de Chanteloup. <p>Du propre dudit ARMERYE à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Marin LE PELLETTIER.</p>
686	<p>Jehan DELAUNE, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Graviers » <p>Du propre de la femme dudit DELAUNE à cause de la succession de + Estienne SAULCEVERT, son père.</p>
688	<p>Nicolas GERVAIS, laboureur, dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gorges » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les boucaniers » • 16 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre du dit GERVAIS à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume GUESMART.</p>
690	<p>Jehan COISNON, savetier dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Lormoy » <p>Du propre dudit COISNON à cause de la succession de + Jacqueline RIQUEUR, sa mère.</p>
691	<p>Jehan GLINAY, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » • 27 perches de vigne audit terroir, même lieu. <p>Du propre dudit GLINAY à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Regnault VALLIN au nom des mineurs de + Pierre MORISET.</p>
693	<p>Yves LAMBERT, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <p>Un quartier de vigne en une pièce au terroir de Chanteloup, lieudit Les Malvaux »</p> <p>Du propre dudit LAMBERT à cause de la succession de + Catherine LEBLANC, sa mère.</p>
694	<p>Estienne MUSSEBIEN, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne de 30 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Sous la ville » <p>Du propre dudit MUSSEBIEN à cause de l'acquisition qu'il en a faite de + Pierre TREHEUX.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Hautes Mareilles » <p>Du propre dudit MUSSEBIEN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes » <p>Du propre de la femme dudit MUSSEBIEN à cause de la succession de + Estienne BADERE, son père.</p>
696	<p>Clément ANROULX, laboureur de vignes dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 perches un quart de perche de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre de la femme dudit ANROULX à cause de l'échange fait avec Claude TREHEUX.</p>
697	<p>François VAULTIER, laboureur de vignes dt à Pissefontaine</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maison avec jardin. • 11 perches de terre audit terroir, lieudit « Les Fosses aux Dames » <p>Du propre des enfants mineurs de + Guillaume MORIGNEAU.</p>
699	<p>Barthélémy HUPPE, laboureur dt à Cheverchemont</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fontaines aux fées » • Un quartier de terre audit terroir, lieudit « Les Mareilles » • 34 perches de terre, même lieu. <p>Du propre dudit HUPPE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de terre, audit terroir, lieudit « les Mérigouttes » • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Le Bois Roger » <p>Du propre de la femme dudit HUPPE.</p>
701	<p>Jehan RICQUEUR fils de Jacques, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Mérigouttes » <p>Du propre de la femme dudit RICQUEUR à cause de la succession de + ----- MICHEL, son père.</p>
702	<p>Raolline LEVEAU veuve de Pierre BASSIER, dt à Maurecourt, paroisse d'Andrézy</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 perches de terre audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la dite LEVEAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Rudes plantes » <p>Du propre de la dite LEVEAU à cause du douaire de + Pierre BASSIER, son mari.</p>
703	<p>Noble HOMME Pierre REGNAULT, licencié es lois, avocat</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de Martine VIART femme dudit REGNAULT.</p>

704	<p>Marie MORIGNEAU veuve de Loïs TREHEUX, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un jardin de 6 perches audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre de ladite veuve à cause de la succession de + Michel VAULTIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Perruches <p>Du propre de ladite veuve à cause de la succession de + Mathurin MORIGNEAU, son père.</p>
705	<p>Annette BROSSARD veuve d'Etienne FLEURY, dt à Pissefontaine</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 perches un quart de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre de la dite BROSSARD.</p>
707	<p>Laurent LE BAILLY, marchand à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent six perches de vigne à Ceverchemont. <p>Du propre dudit LEBAILLY à cause de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve et héritière de + Michel ROBIN.</p>
708	<p>Charles LE MASSON, le jeune, procureur au siège royal de Poissy</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne de 18 perches, au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » <p>Du propre dudit LE MASSON à cause de la succession de + Pierre LE MASSON, son père.</p>
709	<p>Claude VALLIN, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Figuiers » • 6 perches de vigne audit terroir. <p>Du propre dudit VALLIN à cause de la succession de + ---- VALLIN.</p>
711	<p>Marin TREHEUX, l'aîné, laboureur dt à Pissefontaine</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi quartier de terre audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames » • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames » <p>Du propre dudit TREHEUX.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches audit terroir, lieudit « Les Châtelaines » <p>Du propre dudit TREHEUX à cause de la succession de + Marin TREHEUX, son père aïeul.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit TREHEUX à cause de l'avancement par mariage fait par ledit LE BAILLY, son père.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 perches de vignes audit terroir, lieudit « Les Perrieres » <p>Du propre dudit TREHEUX à cause de la succession de + Loïs TREHEUX, son père.</p>
714	<p>Pierre DALLEMAGNE, pêcheur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un demi-quartier de vigne audit terroir de Triel, lieudit « Les Départies »
715	<p>Jacques SEZARD, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 perches de vigne au terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Perruches » • 4 perches de vigne, même lieu. <p>Du propre dudit SEZARD.</p>
717	<p>Philippe LEMAIRE</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 perches trois-quarts de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » <p>Du propre dudit LEMAIRE à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Martin ROUSSELIN.</p>
718	<p>Thierry MIGNOT, maître de pont de Poissy, dt à Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 perches de vigne en une pièce audit terroir de Triel,

	<p>lieudit « Les Rudes plantes » Du propre dudit MIGNOT à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Jehan VALLIN, demeurant à Chanteloup.</p>
719	<p>Pierre MONTOSAN, dt à Pissefontaine qui déclare les héritages de la succession de + Jacques FRESNEAU.</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Fosses bellevannes » • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Picardes.
721	<p>Pierre MONTOSAN pour et au lieu de Jehan MONTOSAN.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Le Moulin à vent » • 16 autres perches de friche, même lieu. • 18 perches de friche audit terroir, lieudit « Les Picardes »
723	<p>Pierre RIGAULT et Marin RIGAULT, frères, dt à Triel</p> <p>Détenteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 quartiers de vigne audit terroir de Pissefontaine. <p>Du propre desdits RIGAULT par l'acquisition qu'ils en ont faite de Jehan MARNION, dt à Pontoise.</p>
724	<p>Guillaume ROBERT, laboureur dt à Chanteloup</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » <p>Du propre de la femme dudit ROBERT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 autres perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Marets » • 18 perches de vigne audit terroir, lieudit « les Gasteaux » <p>Du propre dudit ROBERT.</p>
726	<p>Honorable Homme Gaspard DUSAUX, licencié es lois, avocat à Pontoise</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » qui fut à + Augustin COTTIN. • Un quartier de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » qui fut à + Augustin COTTIN
727	<p>Honorable Homme Yldevert DEMARINES, greffier en la prévôté d'Andrésy</p>

	<p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 perches de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Gasteaux » qui fut à + Augustin COTTIN. • Un quartier et demi de vigne audit terroir, lieudit « Les Gasteaux » qui fut à + Augustin COTTIN.
729	<p>Honorable Homme Barthélémy ANROUX, avocat en la cour du parlement de Paris</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne de 30 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre dudit ANROUX à cause du délaissement que lui a fait Guillemette COTTIN, sa mère.</p>
731	<p>Guillemette COTTIN veuve de Martin ANROULX, dt à Chanteloup</p> <p>Détenrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce de vigne de 20 perches audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Feuches » <p>Du propre de ladite COTTIN.</p>
732	<p>Noble Homme François MALLET, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes à Paris</p>
733	<p>Jacques BERTHE, laboureur de vignes, dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier de vigne et terre audit terroir de Triel, lieudit « Les départies » audit terroir, lieufit « Le Petit champ » • Un demi-quartier de vigne et friche <p>Du propre de la défunte femme dudit BERTHE.</p>
751	<p>Gabriel FLEURY, laboureur dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une perche et demie de jardin planté d'arbres fruitiers audit terroir de Triel près de la Croix Jamelin.
752	<p>Honorable Homme Simon ROBIN, substitut procureur en titre d'office sous le procureur du roi en la prévôté de Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 perches un quart de vigne audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les perruches » <p>Du propre dudit ROBIN par l'acquisition qu'il en a faite de</p>

	<p>Magdeleine FLEURY veuve de + Nicolas PRUDHOMME.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 perches de vigne et trois-quarts audit terroir, lieudit « Les Basins » <p>Du propre dudit ROBIN par l'acquisition qu'il en a faite de ? DUVAU.</p>
754	<p>Honorable Homme Laurent LE BAILLI, marchand dt à Triel</p> <p>Détenteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arpent, 3 quartiers de vigne en une pièce audit terroir de Pissefontaine, lieudit « Les Plâtrières » • Un demi-arpent de vigne, même lieu. • Un quartier de terre, vigne et friche, même lieu. • 14 perches de vigne audit terroir, lieudit « Les Grandes plantes » • 8 perches de vigne audit terroir, lieudit « Mouriel » • 20 perches de terre audit terroir. • 8 perches de terre audit terroir. • Un demi-quartier de terre audit terroir, lieudit « La Fosse aux Dames » <p>Du propre dudit LEBAILLY.</p>